



Enquêtes publiques

B.O. n° 19 du 06.05.2016

Commune de Bagnes

Mise à l'enquête publique

Plan des zones de dangers hydrologiques NOMOS II et III

En application de l'article 16 de la loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007, d'entente avec le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, l'Administration communale met à l'enquête publique le projet de plans des zones de dangers hydrologiques NOMOS II et III (Verbier ouest et région Médières – Fontenelle – Le Cotterg – Villette).

Les dossiers (plans et prescriptions) peuvent être consultés auprès du Service routes et cours d'eau, bâtiment SIB, Place de Curala 5 au Châble, aux heures d'ouverture habituelles.

Un représentant du Service routes et cours d'eau sera présent les 13 mai, 20 mai et 3 juin 2016 de 8h à 11h auprès du Service routes et cours d'eau.

Les remarques et oppositions éventuelles à l'encontre de ce projet doivent être déposées auprès de l'Administration communale, par écrit et dûment motivées, dans un délai de 30 jours dès la présente publication, à l'adresse suivante :

Commune de Bagnes - Travaux Publics-SRCE - Place de Curala 5 - 1934 Le Châble VS.

Le Châble, le 6 mai 2016

L'Administration communale